

AFFAIRE N° 9. - Construction de 5 classes + 1 logement à SAINT-FRANCOIS 4ème km. - Approbation du programme établi - Demande de subvention auprès du MINISTRE de l'EDUCATION NATIONALE - Demande d'emprunt auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUES - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir les programmes pédagogiques relatifs à la réalisation de 5 classes + 1 logement à SAINT-FRANCOIS 4ème km.

Inscrites sur la liste d'urgence 1973, ces classes viendront en remplacement de baraques existantes.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération ;

- de m'autoriser à solliciter du MINISTERE de l'EDUCATION NATIONALE une subvention de 16 250 000 Frs CFA ;

- de m'autoriser à solliciter de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt pour couvrir la participation communale.

- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 - article 5312 du budget primitif 1974, pendant une période de 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du coût de la construction.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-68 du Budget Primitif 1973.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M
Saint-Jean, le 18 Decembre 1973
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
signé : S. Rasel
Pour copie certifiée
conforme
Le Directeur des Affaires Financières
P. Lesqu